



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● **RECENSEMENT DE POPULATION 2017**

Votre collectivité recensera sa population **du 19 janvier au 18 février 2017**.

Pour réaliser cette enquête, elle doit recruter deux agents recenseurs dont la rémunération forfaitaire est fixée à 850 € brut. Deux demi-journées de formation, organisées par l'INSEE, sont prévues début janvier 2017 afin d'initier les futurs agents qui seront épaulés par un coordonnateur communal, responsable de la collecte.

Grâce à une première recherche, nous avons trouvé l'un des deux agents recenseurs. Mais qui sera le second ?

Aussi, merci à celui ou à celle qui serait intéressé(e) pour remplir cette mission de se manifester en mairie au plus tard, **le 20 décembre 2016**. Nous comptons sur vous !

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec les services administratifs.

● **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Conformément à la législation, vous avez jusqu'au **samedi 31 décembre 2016** pour vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

Les services administratifs étant fermés le samedi, **une permanence, exclusivement réservée à l'inscription sur les listes électorales, sera tenue de 10 h à 12 h**. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour que votre inscription soit recevable.

● **Congés de fin d'année – Ouverture restreinte des services administratifs**

Pour la période du 30 décembre 2016 au 04 janvier 2017, les services administratifs **n'ouvriront que** :

Vendredi 30 décembre 2016 de 14 h à 17 h et mardi 03 janvier 2017 de 8 h à 12 h

● **Nouvelle organisation de la collecte des déchets**

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Grand Chalon réorganise son service de ramassage des déchets :

- Collecte des bacs jaunes **les jeudis** des semaines paires
- Collecte des bacs verts les lundis à **4 heures du matin**, **donc, sortir les containers la veille au soir !**

● **LE RELAIS cesse son activité sur le territoire du Grand Chalon**

A compter du 1^{er} janvier 2017, le ramassage des papiers et vêtements usagers ne se fera plus en « porte à porte » par l'association « Le Relais » : **vous ne devez donc plus déposer de cartons contenant ce type de déchet devant votre porte** (sous peine de les garder « ad vitam aeternam »).

Cependant, le recyclage de ces produits est toujours possible sur la commune et pour cela, vous disposez de différents points de collecte :

- * pour le papier, des bornes ont d'ores et déjà été installées à proximité des bennes à verre.

* pour les vêtements, vous disposez de deux récupérateurs : l'un sur le parking en face de la Mairie, l'autre au croisement de la rue d'Herne et de la rue du Château.
Pour vous aider au transport de ces déchets, la mairie tient à votre disposition des sacs prévus à cet effet, mais seulement en nombre limité.

COMPTE-RENDU DE REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-huit novembre deux mille seize à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Lilia HURÉ, Frédérique TARTIER-JACOB, Joëlle CRELIER et Mrs Henri LIEUTET, Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD, Renaud SABATIER, Christophe BADOT et Daniel MOREIL

Absents excusés : Sonia MORET

Absents avec pouvoir : Laëtitia FAVAUT pouvoir à Lilia HURÉ, Fabrice CHEVILLARD pouvoir à Joëlle CRELIER

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. BP 2016 – Remboursement de facture
2. Marché pôle périscolaire – Lot Plomberie BERTHAUD – Exonération de pénalités de retard
3. BP 2017 – Tai Chi Taoïste – Participation forfaitaire 2017
4. BP 2017 – Emprunt pôle périscolaire – Consolidation
5. Intercommunalité – Composition du Conseil Communautaire – Approbation
6. Intercommunalité – Modification des statuts du Grand Chalon – Approbation
7. Questions diverses

1. BP 2016 – Remboursement de facture

Afin de réapprovisionner la garderie périscolaire en petites fournitures, Mme CRELIER s'est rendue à la FOIR'FOUILLE pour bénéficier des tarifs intéressants proposés pendant l'opération de liquidation totale du magasin. Lors du passage en caisse, le compte ouvert auprès de cet établissement ne pouvait être utilisé compte tenu de la période particulière d'achat. Aussi, Mme CRELIER a acquitté la facture de 80.71 € sur ces deniers personnels. Monsieur le Maire demande aux élus de défrayer Mme CRELIER.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement en faveur de Mme CRELIER.

2. Marché pour le pôle périscolaire – Lot plomberie BERTHAUD – Exonération des pénalités de retard

Monsieur le Maire explique aux élus que le retard pris par l'entreprise BERTHAUD n'est pas de son fait et qu'il résulte de circonstances particulières : retard dans le lot revêtement de sols dont dépendait l'entreprise BERTHAUD ; litige entre le bureau de contrôle et l'entreprise BERTHAUD relatif à l'emplacement des canalisations gaz dans le bâtiment. Sur ce dernier point il est important de souligner que l'entreprise BERTHAUD a tout de même réalisé les travaux modificatifs afin de ne pas compromettre l'ouverture du pôle périscolaire.

Considérant l'attitude irréprochable de l'entreprise BERTHAUD durant le chantier, son engagement professionnel, l'éthique dont elle a fait preuve et les conditions particulières énoncées ci-avant, Monsieur le Maire sollicite l'exonération des pénalités de retard à son encontre.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'exonération demandée.

3. BP 2017 – Tai Chi Taoïste – Participation forfaitaire 2017

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter la participation financière de l'association Tai Chi Taoïste pour 2017.

4. BP 2017 – Emprunt pôle périscolaire – Consolidation

Monsieur le Maire a sollicité le Crédit Mutuel, financeur de l'opération, pour finaliser l'opération sous forme d'un crédit simple selon deux périodes – 20 ou 25 ans – à taux fixe.

Où les propositions, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le prêt sur 25 ans au taux fixe de 1.55 % aux conditions prévues.

5. Intercommunalité – Composition du Conseil Communautaire – Approbation

Suite à l'extension du territoire du Grand Chalon, la composition du Conseil Communautaire avait été modifiée en attribuant 2 sièges à la commune nouvelle « Fragnes – La Loyère ». Or, en date du 27 juillet dernier, Monsieur le Préfet a émis un avis défavorable au décompte proposé estimant que cette commune ne devait obtenir qu'un seul siège. Aussi, la ville de Chalon-sur-Saône doit récupérer le siège alloué à tort, portant ainsi son nombre à 34 et « Fragnes – La Loyère » doit revenir à 1 seul siège. Le Conseil Communautaire a délibéré en ce sens le 06 octobre dernier. Le récapitulatif des sièges est donc le suivant : 34 sièges (au lieu de 33) pour la ville centre ; 4 sièges pour chacune des communes de Saint-Rémy, Saint-Marcel et Chatenoy-le-Royal ; 2 sièges pour Givry et 1 siège pour toutes les autres, dont « Fragnes – La Loyère », soit un total de 94 sièges.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle composition du Conseil Communautaire telle qu'énoncée ci-avant.

6. Intercommunalité – Modification des statuts – Approbation

L'extension du périmètre du Grand Chalon au 1^{er} janvier 2017 a été approuvée par arrêté préfectoral du 09 novembre dernier ce qui implique une modification de ses statuts. Ceux-ci s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2017, c'est pourquoi les 37 communes sont appelées à en délibérer, tandis que les 14 nouvelles incluses au périmètre en prendront acte.

Monsieur DEBRAS précise que ceux-ci devront à nouveau être débattus courant 2017 suite à l'intégration d'une nouvelle compétence : GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Grand Chalon tels que proposés.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- Conseil syndical du SIVU défense incendie du 21/11/2016 – Rapporteur F. DEBRAS

Monsieur le Maire rapporte aux élus que le SIVU a décidé de remplacer le véhicule de secours vieillissant par un nouveau véhicule d'occasion répondant parfaitement aux besoins du Centre de Première Intervention. Le financement de cet investissement est prévu pour 2017 à l'aide d'un emprunt ce qui minimisera l'impact financement sur les budgets communaux des deux communes membres du SIVU.

- Commission thématique « Participation citoyenne » – Rapporteur D. MOREIL

Le Grand Chalon souhaiterait organiser sur son territoire pour le 20 mai 2017 une journée citoyenne assimilée à un évènement « éco-responsable » en y associant un maximum de collectivités membres. Des aides financières et logistiques peuvent être apportées dans ce genre d'opération.

Monsieur le Maire demande à M. MOREIL d'organiser une réunion sur le sujet.

- Conseil d'école du 04 novembre 2016 – Rapporteur J. CRELIER

Aujourd'hui, l'école compte 101 élèves. L'organisation des décroissements concerne, pour l'exercice 2016/2017, les enfants de CP, CE1 et CM1.

Plusieurs exercices de sécurité ont été organisés dont celui relatif au confinement dans le cadre d'une intrusion. Mme BAILLY rapporte que l'idéal dans le déclenchement de ce type d'alerte serait qu'elle soit uniquement visuelle et non de type alarme.

Le renouvellement du PEDT, prévu pour l'exercice scolaire 2017/2018, sera étudié au cours du 3^{ème} trimestre 2017.

- Syndicat intercommunal de l'eau (SIE) de Buxy – Rapporteur H. LIEUTET

Le point sur les travaux 2017 qui s'élèvent à 1.350 millions HT pour des renouvellements de conduites d'eau et sur les aspects contractuels de la délégation du service d'eau potable à la SAUR : Celle-ci s'est engagée sur un rendement du réseau supérieur à 75 % au terme du contrat avec plusieurs paliers intermédiaires. Or, elle n'a pas atteint ses objectifs, aussi, des pénalités lui ont été appliquées, à savoir la somme de 7 633 € sur l'exercice 2015 et celle de 18 206 € sur l'exercice 2016.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Nouvelle salle de spectacle sur les quais de Saône – Rapporteur H. LIEUTET

La structure métallique d'occasion a été acquise pour un coût de 206 000 € (au lieu de 900 000 €), mais elle reviendra à 975 000 € après intégration des coûts de la plateforme (support de la structure métallique) et du parking. L'investissement sera subventionné par l'Etat pour 200 000 € et par la Région pour 155 000 €. Restera donc à la charge du Grand Chalon la somme de 620 000 €.

Au départ, cette salle ne devait être installée qu'à titre provisoire pour la durée des travaux de rénovation de l'Espace des Arts. Finalement, elle restera en place définitivement et offrira ainsi un espace supplémentaire pour des manifestations culturelles : sa capacité d'accueil est de 500 places.

- Monsieur le Maire prévoit les Vœux du Maire pour le vendredi 20 janvier 2017 à 19 heures

- M. SABATIER demande qui est responsable de l'élagage des arbres plantés sur le domaine public car certains, au croisement de la rue Coquille et de la rue du Château, touchent les fils électriques d'EDF ? Les agents seront mandatés pour effectuer l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

Le Maire

F. DEBRAS

